

LES REGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises,
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque « Conduite Accompagnée » ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :

- Le fac similé ou copie du cerfa 02
- Mon application livret mobile contenant l'attestation de fin de formation initiale
- Le disque Conduite Accompagnée
- Le permis de conduite de l'accompagnateur

LES TEXTES REGLEMENTAIRES

- ❖ Articles R.211-3 à R.211-6
- ❖ Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite
- ❖ Arrêté du 29 juillet 2013 au relatif au livret d'apprentissage.

Start and Go

Dès
15 ans

14 rue Maréchal Brune 19100 BRIVE

06.50.64.81.76

startandgo19@gmail.com

www.startandgo19@gmail.com

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

« C'est ma sécurité »

NOTICE D'EXPLICATIONS

Se former dans la durée

**Dès 15 ans,
Je peux choisir la
Conduite Accompagnée**

2 phases :

- ❖ Une période de formation initiale,
- ❖ Une période de conduite accompagnée.

1^{ère} PHASE

Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- Une évaluation préalable (1h) ;
- Une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique (examen du code de la route) ;
- Une formation pratique (20h minimum).

Une fois l'épreuve du code obtenu et un niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant celui-ci délivre une attestation de fin de formation (AFFI). Cette attestation est incluse dans l'application livret mobile, elle est aussi remise à la compagnie d'assurance car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

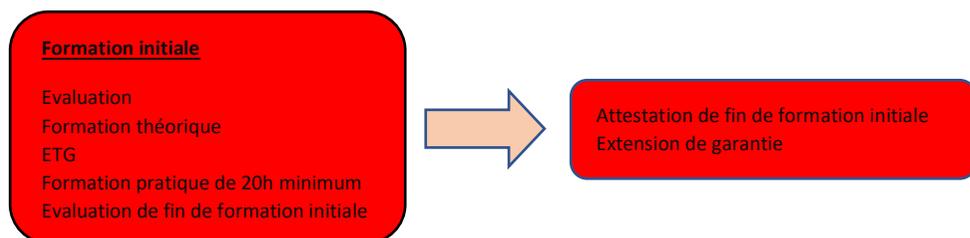
2^{ème} PHASE

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h. Il réunit l'élève installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière afin de réaliser le passage de relais entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur. A la fin de cette séance un guide est remis à l'accompagnateur dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure un an minimum sur 3000 km en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs.

Au cours de cette phase au moins 2 rendez-vous pédagogiques de 3h sont effectués.

ETAPE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE



LES ACCOMPAGNATEURS

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
 - Avoir l'accord de l'assureur ;
 - Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite...)
 - Être mentionné dans le contrat signé par l'auto-école
 - Participer au rendez-vous préalable
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs.

LES AVANTAGES

1) Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%,
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

2) Une meilleure réussite

70% de réussite contre 50% pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique.

Cependant, attention un examen reste un examen !

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

3) Permis probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

4) Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

